

ment vraies. M. Pritchard a été la première cause, je dirai même la seule cause des derniers troubles de Taïti. S'il s'était borné à remplir ses devoirs de consul, au lieu de déterminer la Reine Pomaré, il y a quelques années, à expulser des prêtres français, qui par les lois de l'île avaient le droit d'y résider, Taïti serait aujourd'hui en paix.

“ M. Pritchard aujourd'hui en Angleterre, se rappelle-t-il la manière brûlante dont ces prêtres ont été chassés de l'île et envoyés aux îles Gambier sur un petit schooner, par l'ordre de la Reine et aux commandements de M. Pritchard ? M. Pritchard peut nier cela; mais non sans contrevérité. M. Pritchard oublia malheureusement alors qu'il était consul anglais.

“ Il me paraît très étrange que sir R. Peel demande, comme il le dit, une ample réparation pour l'emprisonnement d'un ex-consul qui a été le seul moteur et le premier instigateur de tous les désordres. Je trouve que les Français étaient tout aussi bien dans leurs droits, en emprisonnant M. Pritchard pour sa conduite, que le gouvernement taïtien était dans le bien en mettant M. Wilson, le vice-consul de M. Pritchard, en prison avec les jambes au carcan, pour cause d'ivrognerie, comme il le fit en 1842. Joli vice-consul ! sir Robert Peel a-t-il jamais entendu parler de cela ? Non ! et il ne sait pas la vingtaine partie de ce qu'il devrait savoir. Ce que je dis n'est pas un ondit. J'étais présent, et j'ai vu la chose.

“ J'espére que vous ne croirez pas pour cela que je veuille excuser les Français, qui, selon moi, se sont conduits de la manière la plus indigne envers les pauvres Taïtiens, mais non envers M. Pritchard. M. Pritchard est un homme très estimé à Taïti par les Anglais et les Américains : il faut espérer que cette leçon lui servira et qu'à l'avenir il remplira ses devoirs de consul avant ses devoirs de missionnaire.

“ Il est assez étrange que les consuls anglais, américain et français aient chacun successivement, amené leurs pavillons prétendant qu'ils avaient été insultés, le premier par les Taïtiens. Les consuls s'imaginent souvent qu'ils peuvent faire tout ce qu'ils veulent dans un pays étranger, surtout dans les mers du Sud ; mais partout où ils sont, ils sont tenus de se soumettre aux lois du pays où ils résident.

“ Les bonnes gens de Leeds, à leur dernier meeting, ont paru sympathiser beaucoup avec la Reine Pomaré. Savent-ils bien que la reine a eu pour premier mari le roi d'une des îles, qui a divorcé à cause de l'inconduite de sa femme, et qu'elle en a pris un second ? Savent-ils que dans un meeting tenu à Papeete, les missionnaires, en 1842, ont délibéré s'ils la laisseraient encore passer le seuil de l'église, à cause de son état habituel d'ivrognerie, qui n'était pour être pas pire que celui de plusieurs des missionnaires quand j'étais là ?

“ Si les directeurs de la Société des missions veulent des informations réelles et sincères sur leurs frères de Taïti, je leur en donnerai sur des faits qui se sont passés devant mes yeux, et que M. Pritchard lui-même ne saurait révoquer en doute.

“ Espérons que la Reine Pomaré sera présente sur son trône, et que Taïti deviendra indépendante comme antrefois, j'ai l'honneur, etc

NOUVELLES POLITIQUES.

FRANCE.

— Hier au soir, Hussein-Bey, troisième fils de Méhémet-Ali, et Ahmet-Bey, l'autre des enfants d'Ibrahim-Pacha, sont arrivés à Paris, accompagnés de Stephan Essendi, qui remplaçait au Caire les fonctions de membre du conseil de justice, et qui est chargé de la direction supérieure des études que les jeunes princes viennent continuer en France.

Ces jeunes princes ont à peu près le même âge, dix-huit à vingt ans. Hussein-Bey était en Egypte élève de l'école de cavalerie ; Ahmet-Bey se destine à l'artillerie. L'un et l'autre parlent déjà très bien le français ; leurs manières sont pleines de distinction. Stephan-Essendi, appelé à surveiller leur éducation parmi nous, n'est pas un étranger pour la France. Il a déjà pendant plusieurs années, habité Paris, où il était le condisciple d'Artin-Bey, qui maintenant remplit auprès du vice-roi, dont il possède toute la confiance, les fonctions de ministre des affaires étrangères et du commerce. Stephan-Essendi est un homme instruit, quoique jeune encore, et complètement familiarisé avec nos mœurs parisiennes. Le pacha ne pouvait remettre en de meilleures mains la direction des deux princes qu'il veut faire initier aux sciences et aux usages de l'Europe.

Le séjour en France des enfants de S. A. doit, dit-on, durer cinq ans. Une trentaine de jeunes gens, appartenant aux premières familles de l'Egypte, sont arrivés avec eux. Ils habiteront le même hôtel et suivront les mêmes études. Méhémet-Ali a voulu qu'il en soit ainsi, afin que l'émulation des princes fut constamment entretenue.

ALGERIE.

Une chasse au lion. — On écrit du camp de Guelma (Algérie) : “ Le brigadier Gérard est rentré ce matin de la chasse au lion, qui, cette fois, a été on ne peut plus heureuse, puisqu'il a tué l'âme dangereux des bois de l'Archives, à trois lieues sud-ouest du camp, aux acclamations des Arabes, les femmes comprises, qui ont fait un grand feu de joie, en acclamant le vainqueur de toutes les louanges que leur stupéfaction pouvait leur suggérer.”

Gérard, accompagné des spahis Bouaris-Ben-Rassat et Moham-med-Zeha, est allé attendre le lion de l'Archives à l'endroit où il se présentait habituellement avec la lionne, ayant le couchet du soleil. Ce lion avait en-

levé plusieurs bœufs en présence de tous les Arabes réunis, malgré tous les hourras des hommes épouvantés et les cris des femmes se cachant sous leurs tentes.

“ Depuis plusieurs jours, les Arabes s'abstenaient de conduire leurs troupeaux paître de ce côté ; ils ont cédé aux sollicitations du brigadier Gérard et conduit le 8, à 6 heures du soir, un troupeau de bœufs aux environs du bois de l'Archives.

“ Il était sept heures quand le lion a poussé son premier rugissement. Gérard se lève, accompagné de ses deux braves, et marche au-devant de lui. Ils étaient engagés dans les épaisse broussailles de l'Archives, quand le lion a poussé son deuxième rugissement. Ils ont continué à marcher sur lui et ne se sont arrêtés que lorsqu'un troisième rugissement les a avertis qu'il n'était plus qu'à 60 mètres d'eux. Là ils s'arrêtèrent et prirent l'oreille. Gérard entend le lion arriver ; il prévient ses aventurieux compagnons que le lion est là, et, par un signe éloquent, il leur intime l'ordre de ne pas bouger. Cinq minutes s'étaient à peine écoulées lorsqu'un bruit de ses pas succéda à l'apparition subite du quadrupède justement redouté. Une inspection rapide du terrible animal a convaincu Gérard qu'il aurait assuré à un adversaire digne de tomber sous ses coups.

“ Le lion, après ayant les trois champions qui l'attendaient de pied ferme, au lieu de rebrousser chemin ou de dévier de sa route, lève la tête et marche droit à eux.

“ Les Arabes, dès qu'ils l'ont aperçu, l'ayant couché en joue, Gérard, dont l'arme était encore à terre, saisit de la main gauche le fusil de Bouaris, qui s'apprête à faire feu, et lui ordonne de ne pas tirer. Le lion continue à marcher sur eux ; déjà il n'est plus qu'à 25 mètres environ. Gérard alors l'ajuste ; mais, comme il n'a qu'une balle qu'à lui envoyer et que cette balle doit lui donner la mort, il l'attend jusqu'à la portée de 6 mètres.

“ Le coup part, le lion tombe : la balle l'a frappé à la tempe droite. L'agonie du lion n'a pas été longue ; un sourd rugissement a annoncé son passage subit de la vie à la mort. Il était temps, car la nuit était close.

“ Il pesait 500 livres et avait 3 mètres de long. Toutes les pensions d'officiers et la garnison ont été réglées de sa char.”

POLOGNE.

La *Gazette universelle de Prusse* du 26 août nous apporte une ordonnance impériale aux termes de laquelle il ne devra être délivré aucun passeport pour l'étranger aux habitants du royaume de Pologne, s'ils ne sont âgés de vingt-cinq ans accomplis. Sont exceptés de cette mesure, les marchands, leurs agents, les voyageurs, les enfants voyageant avec leurs parents, les femmes avec leurs maris. Comme une loi de 1822 défend d'envoyer à l'étranger les jeunes gens pour faire leurs études, les fils de dix à dix-huit ans ne pourront partir pour l'étranger qu'avec une autorisation spéciale qui devra être délivrée par le gouverneur et seulement dans des cas extraordinaires. Les passeports ne seront délivrés qu'aux personnes chargées de missions du Gouvernement, ainsi qu'aux membres des ordres mendiant aux familles des employés du Gouvernement à l'étranger, etc. Toutes autres personnes devront payer les passeports qu'elles prendront.

SYRIE.

— On mandate de Constantinople, 7 août, à la *Gazette d'Augsbourg* :

“ Des nouvelles arrivées de la Syrie nous apprennent que, dans plusieurs localités, les populations ont refusé le paiement de l'impôt. On attribue ce refus à des insurrections étrangères. L'affaire de la Syrie est entrée dans une phase nouvelle. Les ambassadeurs d'Autriche et de France ont, conformément à leurs instructions, abandonné la famille Shahab. Il n'en est plus question.”

DANEMARCK.

— On nous écrit de Copenhague, en date du 19 août :

“ Le bateau à vapeur de la marine russe le *Nogatyr* vient d'arriver ici, ayant à bord un aide-de-camp général de l'Empereur. Le bruit s'est répandu aussitôt qu'il était porteur d'un triste message. On apprit bientôt que la grande-duchesse Alexandre, princesse de Hesse, était morte au château de Tzarkoe-Selo, dans la journée du 10 août. Elle était accouchée d'un garçon qui est mort au bout de deux heures. La mère ayant survécu à l'enfant le père n'a plus, d'après les lois danoises, le droit d'héritage. On attend dans quelques jours le prince de Hesse, qui, depuis d'une année, fiancé, époux et père, sera ainsi descendu de sa position élevée au rang de capitaine au service de Danemark. Le peuple est resté indifférent à la mort de la princesse ; les libéraux s'en réjouissent ; le roi, sa famille et la cour la regrettent.”

“ 24 août. — Hier est arrivé un second bateau à vapeur russe, le *Kamtschutka*, ayant à bord le prince de Hesse. Ce bateau porte une grande partie de la dot de la défunte princesse : deux millions de francs à peu près. On dit qu'outre cette somme, le prince de Hesse recevra, malgré la mort de son enfant, une pension annuelle de deux-cents mille francs de la part de l'Empereur.”

HAVANE.

— Et Castellano appelle l'attention sur la lettre suivante extraite d'*el Comercio de Cadix* :

“ Havane, 30 juin.

“ La conspiration des nègres découverte dans cette île ne date pas seulement de deux ans, comme on l'a dit, mais de sept années, ainsi qu'il résulte de l'instruction de la cause. Quand le général O'Donnell vint à Havane, il avait déjà des instructions de la reine Christ ne sur le plan don-